



Procès verbal de l'Assemblée Générale Elective Du 13 février 2021 à 9 heures 30

13 février 2021 à 9 heures 30, les Présidents des clubs des groupements sportifs de la ligue ont tenu en visioconférence, l'Assemblée Générale Elective sur convocation de la Présidente conformément à l'article 9 des statuts.

Il a été établi une feuille des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Clubs affiliés 32. Le total des membres présents ou représentés est de 25 soit 78 %, représentant 62 voix pour un total de 75 soit 82 %.

Plus de la moitié des groupements sportifs et plus de la moitié des voix sont présents ou représentés. L'Assemblée peut donc valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

Tous les votes seront effectués à main levée après accord de l'unanimité des représentants des clubs en début d'A.G.

Sont présents également les candidats au comité directeur, non représentants d'un club.

La séance est ouverte à 9 heures 45.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral et d'activité
- Bilan financier 2019-2020 et prévisionnel 2020-2021
- Renouvellement total du Comité Directeur
- Questions diverses
- Formalités

La Présidente précise que la convocation a été portée à la connaissance des membres le 13 janvier 2021 et que l'ensemble des documents sont à la disposition des délégués.

La séance est ouverte :

L'assemblée observe une minute de silence pour rendre hommage à Alex AYOT.

Modalités de vote :

Tous les votes seront effectués à main levée après accord de l'unanimité des représentants des clubs en début d'A.G.

Cette proposition est mise aux voix

Vote pour : 62

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

PREMIERE RESOLUTION

Rapport moral de la Présidente

La Présidente donne lecture de son rapport moral. Le rapport est annexé aux présentes.

Elle remercie les membres et l'équipe qui l'ont accompagnée durant ses 4 années, et souhaite bonne chance à la nouvelle équipe.

Il n'y a pas de commentaire.

L'approbation du rapport est soumise aux voix

Vote pour : 62

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Bilan financier 2019-2020 et prévisionnel 2020-2021

Le rapport est présenté par le trésorier. Il est donné lecture de l'attestation des vérificateurs aux comptes.

Exercice 2019-2020:

- Concernant le compte d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 14 650 €, constitués essentiellement des cotisations licences LMB et de la rétrocession sur les licences FFB. L'autre produit significatif étant la subvention Région.

Les charges d'exploitation s'élève à 21 501.13 €. Outre les postes classiques, achats services extérieurs dont les dépenses sont maîtrisées, nous constatons une perte de créance de la Région de 10 000 €. (Dossier non validé).

Le compte de résultat de l'exercice se solde par un déficit de gestion de 1 573.88 €

- Concernant le bilan :

Le total bilan s'élève à 42 810.78 €.

Au passif, le poste « capitaux permanents » est de 39 112.88 € et les dettes à 3 697.90 €.

L'essentiel de l'actif est en valeurs disponibles pour 39 883.78 €

L'actif net est largement positif et la santé financière de la ligue n'est pas à risque.

Prévisionnel 2020-2021

Notre budget prévisionnel s'élève à 20 900 €. Il est pondéré par la prise en compte d'une chute des licenciés et d'une activité réduite. Outre les licenciés, les produits sont dépendants de la subvention de 5 000 € de la Région.

L'assemblée après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice pour la période du 01.09.2019 au 31.08.2020, et du prévisionnel 2020-2021, approuve les comptes en leur forme et teneur, et en donne quitus au trésorier et au bureau.

Vote pour : 62

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION Election des vérificateurs aux comptes

Se présentent :

Vérificateur 1: Yves Gourseaud **élu à l'unanimité des présents et représentés.**
Vérificateur2: Sylvain Bruant **élu à l'unanimité des présents et représentés.**

QUATRIEME RESOLUTION Renouvellement total du Comité Directeur

Se présentes les personnes dont la candidature a été retenue :

ALVAREZ Philippe	BILLARD CLUB DE NICE
AMOUROUX Luc	BILLARD CLUB GARDEEN
GROS Roland	BILLARD CLUB ARLESIEN
ESTABLIER Pierre	BILLARD CLUB GARDEEN
LEMESLE Fabrice	BILLARD CLUB PHOCEEN
NATELLA Roger	BILLARD CLUB DE NICE
PEREZ Christian	CLUB BILLARD ISTREEN
RENAUD Thierry	BILLARD CLUB ARLESIEN
SIMIAN Fabienne	BLACK BALL CAVAILLON
TRAPPE Jean Marie	BILLARD CLUB ARLESIEN

L'assemblée après avoir entendu chacun des candidats procède au vote :

ALVAREZ Philippe

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

AMOUROUX Luc

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

GROS Roland

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

ESTABLIER Pierre

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

LEMESLE Fabrice

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

NATELLA Roger

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

PEREZ Christian

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

RENAUD Thierry

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

SIMIAN Fabienne

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

TRAPPE Jean Marie

Vote pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION Proposition de candidature à la Présidence

Conformément à l'article 16 des statuts, « Dès l'élection du Comité Directeur, le Président est choisi parmi les membres de celui-ci, puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui procède à son élection. Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur ».

La visioconférence est interrompue pendant 15 minutes. Une visioconférence limitée aux élus reste

active pour leur permettre de désigner le candidat à la présidence qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Reprise de la visioconférence.

Philippe ALVAREZ informe l'AG que le candidat proposé par les élus est Luc AMOUROUX.

La candidature de Luc AMOUROUX est mise aux voix :

Vote pour : 62

Vote contre : 0

Abstention : 0

Elu à l'unanimité des présents et représentés.

Luc AMOUROUX remercie l'assemblée, la Présidente et son équipe pour son investissement pendant son mandat.

SIXIEME RESOLUTION Changement de siège social

Il est proposé d'établir le siège social de la Ligue Méditerranéenne de Billard au club du Président.

BILLARD CLUB DE LA GARDE
293 Avenue Pierre Loti
83130 La Garde

Vote pour : 62

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seraient nécessaires.

Vote pour : 62

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

La Présidente

Marie Paule Gros



Le Secrétaire

Thierry Renaud

